

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le trois novembre à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur Thierry PISTRE est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés.....	2
2. DELIBERATION – dernière phase de travaux assainissement	2
3. DELIBERATION – DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL	3
4. DELIBERATION – PRIX A DEFINIR POUR UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC – CAMION FOOD TRUCK.....	4
5. TRANSFERT DE COMPETENCE DE LA BASE DE LOISIRS « la Nizièvre » » à la commune DE SAINT NIZIER LE DESERT	4
6. PROJET MEDECIN.....	4
Rapporteur : Cédric MANCINI maire.....	4
7. DELIBERATION – NOMINATION MEMBRE APPEL D'OFFRES	4
8. DELIBERATION – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – LOGIDIA.....	5
DELIBERATION – BAIL INFRACOS	5
9. DELIBERATION – PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU LEADER COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES.....	5
10. INFORMATION DU MAIRE ET DES ELUS.....	5

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- M. RUEZ Quentin pouvoir à M. MANCINI Cédric
- Mme JACQUET Aurélie, excusée
-

Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025

2. DELIBERATION – dernière phase de travaux assainissement

Intervention de Madame Sarah VAVRILLE du Bureau Réalité Environnement qui présente le déroulement de l'analyse des 8 offres reçues et leur classement. Elle précise que sur les 8 offres, 3 entreprises ont été retenues par rapport à la valeur technique demandée, la prise en compte de l'environnement et le prix de la prestation.

Elle rappelle les travaux de mise en séparatif au Nord/Est du bourg – Pont Rouge – Rue du Vieux Jonc – Impasse de la source et de la maternelle – Bief de la Croix vers le poste de refoulement.

Il est prévu de conserver le réseau existant et d'en créer un autre, afin de réduire le volume d'eau, et d'optimiser les consommations électriques.

Elle précise qu'une négociation a eu lieu et l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie conformément aux critères pondérés suivants :

La valeur technique de la prestation suivant le mémoire justificatif 50 %

La prise en compte de l'environnement 10 %

Le prix des prestations 40 %

Puis elle donne lecture du nouveau classement des offres, après avoir obtenu plusieurs précisions sur des points techniques, comme les délais d'intervention pour la sté SCTP, la problématique des évacuations des déchets pour la Sté Rhone Alpes SOGEA, et une révision du planning avec un démarrage plus tôt pour la Sté Roux/ Somec.

La négociation modifie la notation du prix : N°	Entreprises candidates	Prix	Valeur Prix Note /40	Classement Prix
1	SOC AFL	688 004.55 €	34.36	4
2	PIQUAND TP	774 216.95 €	30.53	7
3	ROUX TP - SOMECP TP	679 859.54 €	34.77	3
4	SOGEA RHONE ALPES	714 981.50 €	33.06	5
4	SOGEA RHONE ALPES - Variante	643 354.00 €	36.75	2
5	CHOLTON SAS	749 655.00 €	31.54	6
6	SCTP - SAS GUINOT	591 015.60 €	40.00	1
7	SOCATRA	789 616.00 €	29.94	8

La notation globale est par conséquent revue comme suit : N°	Entreprises candidates	Valeur Technique Note /60	Valeur Environnement Note /10	Valeur Prix Note /40	Note sur 100	Classement
1	SOC AFL	41.88	8.75	34.36	84.99	6
2	PIQUAND TP	35.63	9.38	30.53	75.53	8
3	ROUX TP - SO-MEC TP	47.50	8.75	34.77	91.02	1
4	SOGEA RHONE ALPES	45.00	9.38	33.06	87.44	5
4	SOGEA RHONE ALPES - Variante	44.38	9.38	36.75	90.50	3
5	CHOLTON SAS	46.88	9.38	31.54	87.79	4
6	SCTP - SAS GUI-NOT	42.50	8.13	40.00	90.63	2
7	SOCATRA	36.25	9.38	29.94	75.56	7

On note un gros écart de prix entre la sté SAS GUINOT et les autres offres, la classant en première position, mais comportant une note technique à 42.50 sur 50, plus basse que les autres offres.

Un débat s'engage sur le classement des prix mais aussi sur la note technique obtenue par chaque entreprise.

La sté ROUX/SOMECP présente la meilleure valeur technique estimée à 47.50, pour un classement de prix en 3^{ème} position soit la somme de 679 859.54€ HT.

Monsieur MINASSIAN rappelle que la Sté Roux/Somec a déjà travaillé pour Saint Paul et a une bonne connaissance du territoire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner.

Voté à l'unanimité pour retenir la Sté ROUX/SOMECP pour un montant de 679 859.54€ HT, comprenant la meilleure offre technique.

3. DELIBERATION – DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Véronique BESSARD, secrétaire générale

Elle indique qu'une taxe d'aménagement doit être remboursée au pétitionnaire, suite à la vente de son bien. Prévoir d'ouvrir des crédits pour la somme de 4 368€ au compte 10226 et de prélever la même somme du compte 2131 en dépenses d'investissement.

Voté à l'unanimité

4. DELIBERATION – PRIX A DEFINIR POUR UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC – CAMION FOOD TRUCK

Rapporteur : Cédric MANCINI maire

Il informe qu'il a reçu une demande d'installation sur le domaine public, d'une personne désirant s'installer avec son camion Food truck le dimanche soir sur la place du village.

Il précise qu'il conviendrait de s'appuyer sur le prix défini dans une convention existante, a raison d'un forfait mensuel de 30€ correspondant à 1 jour de présence par semaine, au-delà de ces 4 jours de présence, la redevance passerait à 7.50€ par jour.

Evelyne ABRAM-PASSOT, rappelle le prix appliqué pour les forains du marché du jeudi, soit 1€ le mètre linéaire, un débat s'engage sur la consommation électrique dépensée par chaque forain. Revoir peut-être le tarif en fonction de la consommation électrique de chacun.

Voté à l'unanimité.

5. TRANSFERT DE COMPETENCE DE LA BASE DE LOISIRS « la Nizièvre » » à la commune DE SAINT NIZIER LE DESERT

Rapporteur : Cédric MANCINI maire

Il informe que la CLET a délibéré le 4 septembre dernier sur les modalités du transfert de compétence de la base « la Nizièvre » à la commune de SAINT NIZIER LE DESERT.

Il informe que la communauté de communes a rencontré beaucoup de difficultés dans le cadre de la mise en place d'une DST sur cette base, reste un emprunt de 90 000€ à rembourser par la communauté de communes. En contrepartie, l'attribution de compensation octroyée par la Com Com, pour la commune de Saint Nizier n'augmentera pas.

De gros investissements sont à prévoir environ 1 000 000€ pour la remise aux normes de la base, pour permettre l'accueil d'un camping avec restauration.

Demande au conseil municipal de se prononcer pour la restitution à la commune de Saint Nizier le Désert, de la compétence relative à l'Entretien, aménagement gestion et développement de la base de loisirs « la Nizièvre ».

Voté à l'unanimité

6. PROJET MEDECIN

Rapporteur : Cédric MANCINI maire

Il informe le passage d'une personne en mairie, recherchant pour un jeune médecin en phase finale d'étude, un local avec toutes les commodités gratuites afin qu'il puisse venir s'installer.

Après quelques renseignements pris auprès de cette personne, il s'avère qu'il serait mandaté par plusieurs connaissances de ce médecin. Une démarche jugée frauduleuse qui a été soumise à l'ordre des médecins.

Il fait part que la cabine de téléconsultation devrait ouvrir ses portes prochainement. Indique la venue d'une psychologue dans le deuxième local médecin.

7. DELIBERATION – NOMINATION MEMBRE APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Cédric MANCINI maire

Il rappelle la délibération du 21 mai 2021 composant la commission d'appel d'offres et sur laquelle est stipulée la nomination de Laurence WICART. Madame WICART étant démissionnaire il convient de la remplacer par la nomination d'un suppléant.

M. GILLET Bernard est nommé suppléant.

Voté à l'unanimité

8. DELIBERATION – DEMANDE DE GARANTIE D’EMPRUNT – LOGIDIA

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe le conseil municipal, qu'il a reçu une demande émanant de Logidia, sollicitant la commune pour se porter garant de 50% de leur emprunt de 1 196 148.00€ Il indique le montant de l'emprunt à garantir par la commune, soit 598 074€.

Il précise que cet emprunt a été réalisé par Logidia, dans le cadre de la construction de 12 logements collectifs au lieu-dit « les Sarcelles ».

Compte tenu du démarrage des travaux et de leur volonté de s'implanter sur le territoire, sans aucun accord préalable passé avec la commune, le conseil municipal refuse de garantir les 50% de l'emprunt de Logidia.

Refus voté à l'unanimité

DELIBERATION – BAIL INFRACOS

Rapporteur : Cédric MANCINI, Maire

Il rappelle le montant des loyers encaissés par les 3 opérateurs radioélectriques, dont Infracos (Bouygues télécom) On Tower (anciennement Free) et Totem (anciennement Orange).

Bien que le bail de la sté Infracos, se termine en 2029, Infracos souhaite le réengagement de la commune, par la conclusion d'un avenant tripartite. Monsieur Quentin RUEZ, adjoint, doit étudier le dossier dans le but d'une renégociation du bail. Affaire à reporter.

9. DELIBERATION – PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU LEADER COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Rapporteur : Cédric MANCINI, Maire

Il rappelle la délibération du 4 novembre 2024, sur laquelle est stipulée une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre des travaux des cheminements doux.

Un plan de financement était évalué à 1 025 800.00€ HT

En raison des modifications apportées à la réalisation de ces travaux, un nouveau plan de financement a été revu à la baisse soit 881 031.50€ HT

La Communauté de Communes de la Dombes, demande au conseil municipal de reprendre une délibération conforme au nouveau plan de financement.

Voté à l'unanimité

10. INFORMATION DU MAIRE ET DES ELUS

Rapporteur : Fabien POTIN adjoint

Il rappelle que dans le cadre des travaux cheminement doux, la date de la réunion de la commission d'appel d'offres, aura lieu le 6 novembre à 8h30.

Il informe qu'une première réunion a eu lieu avec la commission pour l'ouverture des plis, 4 entreprises ont répondu dont une qui prévient qu'elle ne peut pas faire d'offre.

Eurovia, Roger Martin et SOCAFL.

Les propositions chiffrées reçues sont les suivantes :

Roger Martin : 742 410.55€ HT - Eurovia : 1 054 482.01€HT - SOCAFL : 832 141.20€HT sans tranches optionnelles. Une négociation des prix a été demandée.

Il évoque également l'intégration de l'éclairage public jusqu'à la caserne des pompiers en tranche optionnelle, avec deux propositions tarifaires : 26 000 € pour une version aérienne, et 30 000 € pour un enfouissement souterrain.

Rapporteur : Fabien POTIN adjoint

Il rappelle que les travaux de la toiture sur l'église n'ont pas été validés par la DRAC. Seul le diagnostic a été validé et son complément par la DRAC et la subvention attendue a été retouchée.

Il informe que la commune reste toujours dans l'attente d'une réponse de la DRAC, sur l'autorisation de commencer les travaux de la toiture de l'église, malgré les relances de sa part, restées sans réponse.

Rapporteur : Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe

Elle donne un petit compte rendu de la réunion de la cantine avec les parents d'élèves qui a eu lieu le 17 octobre dernier. Une participation de 16 familles sur 120 familles était présente.

Une présentation a eu lieu sur les changements du fonctionnement de la cantine, chacun a pu s'exprimer librement.

Elle précise que l'ensemble des agents communaux de la cantine était présent à cette réunion, ainsi que Madame DIAFERIA responsable.

Puis elle soulève le problème rencontré par le centre de loisirs, dû au manque de places et d'animateurs, notamment sur la période du périscolaire.

10 places pourraient se rajouter par une occupation des lieux dans la cantine. C'est une solution à revoir car pas tout à fait envisageable.

Le maire intervient sur ce point, des solutions doivent être apportées, peut-être revoir un lieu mieux approprié, regrouper les écoles, indique qu'il a y un ténement existant pour un futur agrandissement. Ce sera peut-être la réflexion d'un futur projet pour la nouvelle équipe municipale.

Evelyne indique qu'il est difficile de trouver des animateurs, car la rentrée des enfants reste aléatoire.

Malgré le succès remporté par le Centre, les responsables nous indiquent qu'ils ne peuvent répondre favorablement aux attentes.

Rapporteur : Blandine DESBOS

Elle annonce que la marche « Octobre Rose » n'a pas eu lieu comme prévue le 23 octobre en raison du mauvais temps. Un temps d'accueil a eu lieu à la bibliothèque, avec un goûter offert, 175€ ont pu être récoltés.

La réception de la station sportive a été reportée, mais l'inauguration est toujours prévue le 8 novembre à 16H.

Le CMJ a présenté leur projet sur la pose d'une station sportive, avec diaporama à la MJC de Bourg en Bresse, projet bien mené, seul le CMJ St Paul était présent.

Dans le cadre du suivi de la convention pour le fonctionnement de la bibliothèque, elle a participé à une réunion avec M BOUTARD du département et quelques représentants de la Bibliothèque.

Rappelle que la bibliothèque est ouverte 4h par semaine, notamment sur du temps scolaire ce qui laisse peu de temps pour un autre public.

Il faudrait prévoir de diversifier les animations, afin d'ouvrir la bibliothèque à un plus large public et pas uniquement aux enfants scolarisés.

- Achat de la presse- journal
- Installer une boîte de retour pour les livres
- Acheter du mobilier adapté aux adultes
- Prévoir un temps « pause-café »
- Prévoir un agent communal pour quelques heures en aide à Jacqueline et Josette qui commencent à fatiguer.

Toutes les idées pour redynamiser la bibliothèque sont les bienvenues, afin de donner un nouveau souffle à ce lieu de lecture et de rencontre.

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe que le transfert de compétence de l'assainissement et de la gestion de l'eau à la Communauté de Communes de la Dombes ne se fera pas, un vote avec 42 contre, 15 pour et 2 abstention a eu lieu.

La commune de Saint Paul de Varax devra poursuivre ses travaux d'assainissement comme elle l'a toujours fait, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de communes qui vont devoir se mettre en conformité.

Concernant les chats errants, un captage des animaux errants et sauvages est prévu en début d'année. Une convention sera signée avec la Fondation Brigitte Bardot.

Prochaine réunion du conseil municipal prévu le 17 novembre à 19H30

La séance est levée à 22h00